

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 12	<u>Pour</u> : 10+1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 1
-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-huit, le 31 janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 24 janvier 2018

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	<u>Absent</u>	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
Patricia CHABOT-LALAY	<u>Procuration</u>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	CONTRE

ABSENT(S) EXCUSE(S): Patricia CHABOT-LALAY

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES, M. Roger LEONARD

SECRETAIRE DE SEANCE: Laurent PIALHOUX

2018-03 Demande de participation pour classe de découverte

Monsieur le Maire informe qu'une classe de découverte à l'île d'Oléron est organisée par les écoles de Piégut-Pluviers et Champniers et Reilhac du 21 au 23 mars 2018 pour les enfants du CP au CM2
Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que la commune participe à hauteur du nombre d'enfants de la commune d'Augignac participant à ce voyage scolaire
Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel de la classe de découverte qui s'élève à 9 899,51 € qui serait financée de la façon suivante :

Participation coopérative scolaire	825,00 €
Subvention Conseil Départemental	360,00 €
Participation minimale des parents	1800,00 €
Participation de l'association des parents d'élèves	5000,00 €
Amicale Laïque Champniers Reilhac	300,00 €
Participation des mairies	?
Dons éventuels	?
Demandes de subventions diverses	?
TOTAL	9 899,51 €

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette participation.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité de participer au financement de cette classe de découverte et d'allouer la somme de 25 euros par enfant domicilié sur la commune d'Augignac et participant à cette classe de découverte, soit la somme de 50 euros

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 1er février 2018
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le
Page 1 sur 1

